



FORMATION CONTINUE 2026

E LEARNING

MAITRISER L'IA GENERATIVE DANS LE CADRE DEONTOLOGIQUE DE L'AVOCAT

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026 (durée : 3h00)

Formation proposée par LegalFamily en collaboration avec
Me Romane LEVY
Avocat en droit des affaires

150€

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- comprendre ce qu'est vraiment une IA générative en distinguant LLM, token et fenêtre de contexte pour choisir le bon modèle selon la tâche,
- sécuriser son usage au regard du secret professionnel et du RGPD en sélectionnant le bon forfait, en configurant les paramètres de confidentialité et en appliquant la pseudonymisation ou l'anonymisation,
- structurer des prompts efficaces pour des résultats de qualité en utilisant la méthode en trois temps et l'astuce de reformulation,
- exploiter les fonctionnalités avancées de Claude en configurant vos projets, en connectant les MCP juridiques pertinents et en créant vos propres skills pour automatiser les tâches récurrentes de votre cabinet.

Pré requis : Être avocat.

Programme :

Module I – Introduction

Présenter la formatrice et poser les objectifs concrets de la formation. Ce module donne le cadre de ce que vous saurez faire à l'issue des deux heures : comprendre l'IA, configurer un usage conforme et prendre en main Claude.

Module II – Comprendre la technologie

Expliquer ce qu'est une IA générative, un LLM, un token et une fenêtre de contexte. Ces notions sont indispensables pour comprendre comment fonctionne Claude et éviter les erreurs d'usage courantes.

Module III – Pourquoi Claude ?

Présenter la famille de modèles Claude et leurs usages, identifier les points forts de Claude par rapport aux autres IA (raisonnement juridique, fidélité aux instructions) et connaître les limites à surveiller : hallucinations et confidentialité.

Module IV – Le cadre applicable

Identifier les trois corps de règles encadrant l'usage de l'IA par l'avocat : secret professionnel, RGPD et AI Act. Connaître les recommandations du CNB et comprendre ce que signifie être déployeur au sens du règlement européen.

Module V – Confidentialité en pratique

Configurer Claude pour un usage conforme : choisir le bon forfait (Team ou Enterprise), désactiver l'entraînement sur ses données, et appliquer la pseudonymisation ou l'anonymisation avant toute soumission de document.

Module VI – Bien prompter

Apprendre la structure en trois temps d'un prompt efficace (contexte, action, cadrage) et utiliser l'astuce de reformulation pour que Claude construise lui-même des prompts plus précis que ceux rédigés à la main.

Module VII – Les principales fonctionnalités

Prendre en main les outils qui changent vraiment la donne : la fonction projet pour conserver le contexte d'un dossier, les connecteurs MCP Open Legi et Pappers pour les sources officielles, et les skills pour encoder le savoir-faire du cabinet.

Module VIII – Les réflexes déontologiques

Intégrer les bons réflexes de vérification systématique des outputs de l'IA. Ce module rappelle que l'IA produit un brouillon, jamais un acte, et que la responsabilité de l'avocat reste pleine et entière.

Moyens pédagogiques :

Formation en distanciel, e-learning.

Formation conçue et dispensée par des experts métier. Elle repose sur une méthode pédagogique combinant vidéos, quiz et supports téléchargeable. Le participant progresse à son rythme pendant la durée d'accès (12 mois).

Modalités d'évaluation de la formation :

La progression est évaluée à chaque module par un quiz interactif. Un score minimum de 70 % est requis pour valider chaque module. L'obtention de l'attestation est conditionnée à une progression globale supérieure à 90 % ainsi qu'à la réussite du test final, permettant de valider l'acquisition des connaissances.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux)

Présence et suivi des apprenants : *La connexion et l'avancée des apprenants seront vérifiées de manière régulière. Après chaque module, un test en ligne (questionnaire ou cas pratique) est réalisé et un score minimum de 70% est demandé pour la validation. En dessous de ce score de 70% les modules concernés doivent être refait pour obtenir l'attestation. Aucune attestation ne sera délivrée sans un parcours entièrement réalisé.*

Conditions générales de vente : *Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.*

Modalités d'assistance : *Me Marion Sourd, co fondatrice de LegalFamily (contact@legalfamily.fr)*

Accès aux personnes en situation de handicap : *Toute personne en situation de handicap est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un déroulement optimum de la formation.*

Référente handicap : Me Marion Sourd, contact@legalfamily.fr